



Indemnité dans un divorce pour la divorcée

Par Visiteur

Mon épouse vit depuis des années par des contrats de conseil elle des diplômes de commerce elle a un contrat 6 mois de juillet au 31 dec(10000e/mois;pendant plusieurs années le double à l'époque très supérieur au mien)avec un retard de paiement de plusieurs mois par le client qui est solvable bien connu;donc un litige dont j'ignore les causes.j'ignore combien il y a d'argent au compte de sa société
je prends en charge totalement les études de mon fils aux us.il nous vivons séparés de fait depuis 5 ans
si je demande le divorce aujourd'hui est-ce que je lui dois une indemnité?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

si je demande le divorce aujourd'hui est-ce que je lui dois une indemnité?

Si votre épouse gagne bien plus que vous, il n'y a aucune raison pour qu'une prestation compensatoire lui soit versée.

En effet, cette dernière est versée lorsque le divorce a pour conséquence que votre niveau de vie diminue, ce qui ne sera pas le cas de votre femme.

Cordialement